

Conseil de la Communauté Séance du 29 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 = --

ID: 037-200043065-20220929-2022_09_05-DE

Session ordinaire

Date de la convocation:

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage:

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice: 33 Présents: 29 Votants: 32

<u>Votes exprimés</u>:

Pour : 26

Contre: 1 (M. Levha)

Abstention: 5 (M. Leleu, Mme Guichard, Mme Santacana, M. Ravier

et M. Leveau)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,

Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents: Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs: Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s): Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération $n^{\circ}2022 - 09 - 05$

Administration générale

Modification des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ)

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16;

Vu la délibération n° 2020-05-24 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des membres de la CCVA au sein du conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ) ;

Vu la délibération n° 2021-06-12 du 23 septembre 2021 relative à la modification des membres de la CCVA au sein du conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ);

Vu les statuts de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ);

Vu la convention d'objectifs 2022-2024 en date du 19 mai 2022 avec l'Association du Foyer des Jeunes Travailleurs :

Vu la démission de Monsieur Richard Chatellier, par courrier en date du 11 août 2022, reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

ID: 037-200043065-20220929-2022_09_05-DE

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

Considérant que les statuts de l'Association du Foyer des Jeunes Travailleurs (*FJT*), prévoit que la CCVA doit désigner au sein du conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine six représentants (6) :

- Trois membres titulaires,
- Trois membres suppléants.

Considérant la démission de Monsieur Richard Chatellier, qui siégeait en tant que représentant suppléant de la CCVA au conseil d'administration de l'ASHAJ, de sa fonction d'élu communautaire. Il convient de procéder à son remplacement, pour représenter la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du conseil d'administration de l'association

Les autres membres restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- De désigner M. Claude CICUTTI comme représentant suppléant de la Communauté de communes du Val d'Amboise au conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine.
- De prendre acte de la nouvelle composition des délégués :

Titulaires:

- Mme Gismonde GAUTHIER-BERDON
- Mme Blandine BENOIST
- M. Atman BOUCHEKIOUA

Suppléants:

- M. Claude CICUTTI
- Mme Sabrina BROSSET
- M. Thierry PRIEUR

Le Président,

Thierry BOUTARD

